

LA COMMISSION CONCORDATAIRE CONCERNANT LES ENTREPRISES DE SECURITE (CES)

Check-list d'aide concernant les pièces à joindre à la demande d'autorisation / renouvellement quadriennal

(Concordat du 18 octobre 1996 sur les entreprises de sécurité)

Informations importantes

- Les **documents originaux** exigés pour la constitution du dossier doivent être **datés de moins de trois mois**. La date de réception par l'autorité compétente faisant foi.
- Le **nom de famille** et la **date de naissance** qui figurent sur tous les documents du dossier de candidature doivent être **orthographiés selon les données de la pièce d'identité**.
- Concernant le **nom de naissance**, tous les documents du dossier doivent en principe indiquer le même nom que celui qui figure sur la pièce d'identité, et non le nom d'usage.
- Les documents annexés qui ne sont pas en langue française, allemande, italienne, anglaise, portugaise et/ou espagnole doivent être obligatoirement accompagnés d'une **traduction officielle**.

1. Suisse-sse avec domicile légal en Suisse

- 2 photos couleurs récentes et coupées au format passeport (3.5 x 4.5 cm)
- Copie d'une pièce d'identité (recto-verso)
- Attestation officielle du domicile légal (ou bulletin de vote pour les résident-e-s genevois-es)
- Liste des domiciles officiels des 10 dernières années
- Certificat de capacité pour l'exercice des droits civils de l'autorité de protection de l'adulte du lieu du domicile légal
- Extrait du casier judiciaire suisse
- Extrait du registre des poursuites des 5 dernières années
- Extrait du système d'information relatif aux mesures administratives (SIAC)
- Copies des éventuelles décisions pénales rendues concernant le/la candidat-e, y compris lorsqu'il/elle était mineur-e, tous pays confondus
- Copie de l'autorisation d'exercer comme agent-e de sécurité délivrée par un canton non signataire du Concordat (uniquement pour les art. 10 CES)
- Copie du permis de port d'armes délivré par un canton non signataire du Concordat (uniquement pour les art. 10 CES)

➤ **En cas de renouvellement**

- Carte d'agent-e de sécurité en plus de toutes les pièces ci-dessus

➤ **Si le/la candidat-e a résidé dans un autre pays durant les 10 dernières années :**

- Si France, se référer à la page 4 de la check-list
- Si UE/AELE (sauf France), se référer à la page 7 de la check-list
- Si autres pays, fournir les pièces étrangères équivalentes

Cette liste est non exhaustive, l'autorité compétente peut être amenée à tout moment à demander des documents complémentaires pour les besoins de l'enquête.

LA COMMISSION CONCORDATAIRE CONCERNANT LES ENTREPRISES DE SECURITE (CES)

Check-list d'aide concernant les pièces à joindre à la demande d'autorisation / renouvellement quadriennal

(Concordat du 18 octobre 1996 sur les entreprises de sécurité)

2. Etranger-ère UE / AELE avec domicile légal en Suisse

- 2 photos couleurs récentes et coupées au format passeport (3.5 x 4.5 cm)
- Copie d'une pièce d'identité (recto-verso)
- Copie du permis de séjour ou d'établissement (ou de la demande adressée au service compétent)
- Attestation officielle du domicile légal (ou bulletin de vote pour les résident-e-s genevois-es)
- Liste des domiciles officiels des 10 dernières années
- Certificat de capacité pour l'exercice des droits civils de l'autorité de protection de l'adulte du lieu du domicile légal
- Extrait du casier judiciaire suisse
- Extrait du registre des poursuites des 5 dernières années
- Extrait du système d'information relatif aux mesures administratives (SIAC)
- Copies des éventuelles décisions pénales rendues concernant le/la candidat-e, y compris lorsqu'il/elle était mineur-e, tous pays confondus
- Copie de l'autorisation d'exercer comme agent-e de sécurité délivrée par un canton non signataire du Concordat (uniquement pour les art. 10 CES)
- Copie du permis de port d'armes délivré par un canton non signataire du Concordat (uniquement pour les art. 10 CES)

➤ **En cas de renouvellement**

- Carte d'agent-e de sécurité en plus de toutes les pièces ci-dessus

➤ **Si le/la candidat-e a résidé dans un autre pays durant les 10 dernières années :**

- Si France, se référer à la page 6 de la check-list
- Si UE/AELE (sauf France), se référer à la page 8 de la check-list
- Si autres pays, fournir les pièces étrangères équivalentes

Cette liste est non exhaustive, l'autorité compétente peut être amenée à tout moment à demander des documents complémentaires pour les besoins de l'enquête.

LA COMMISSION CONCORDATAIRE CONCERNANT LES ENTREPRISES DE SECURITE (CES)

Check-list d'aide concernant les pièces à joindre à la demande d'autorisation / renouvellement quadriennal

(Concordat du 18 octobre 1996 sur les entreprises de sécurité)

3. Etranger-ère hors UE / AELE avec domicile légal en Suisse

- 2 photos couleurs récentes et coupées au format passeport (3.5 x 4.5 cm)
- Copie d'une pièce d'identité (recto-verso)
- Copie du permis d'établissement ou permis de séjour délivré depuis plus de 2 ans
- Attestation officielle du domicile légal (ou bulletin de vote pour les résident-e-s genevois-es)
- Liste des domiciles officiels des 10 dernières années
- Certificat de capacité pour l'exercice des droits civils de l'autorité de protection de l'adulte du lieu du domicile légal
- Extrait du casier judiciaire suisse
- Extrait du registre des poursuites des 5 dernières années
- Extrait du système d'information relatif aux mesures administratives (SIAC)
- Copies des éventuelles décisions pénales rendues concernant le/la candidat-e, y compris lorsqu'il/elle était mineur-e, tous pays confondus
- Copie de l'autorisation d'exercer comme agent-e de sécurité délivrée par un canton non signataire du Concordat (uniquement pour les art. 10 CES)
- Copie du permis de port d'armes délivré par un canton non signataire du Concordat (uniquement pour les art. 10 CES)

➤ **En cas de renouvellement**

- Carte d'agent-e de sécurité en plus de toutes les pièces ci-dessus

➤ **Si le/la candidat-e a résidé dans un autre pays durant les 10 dernières années :**

- Si France, se référer à la page 6 de la check-list
- Si UE/AELE (sauf France), se référer à la page 8 de la check-list
- Si autres pays, fournir les pièces étrangères équivalentes

Cette liste est non exhaustive, l'autorité compétente peut être amenée à tout moment à demander des documents complémentaires pour les besoins de l'enquête.

LA COMMISSION CONCORDATAIRE CONCERNANT LES ENTREPRISES DE SECURITE (CES)

Check-list d'aide concernant les pièces à joindre à la demande d'autorisation / renouvellement quadriennal

(Concordat du 18 octobre 1996 sur les entreprises de sécurité)

4. Suisse-sse avec domicile légal en France

- 2 photos couleurs récentes et coupées au format passeport (3.5 x 4.5 cm)
- Copie d'une pièce d'identité (recto-verso)
- Liste des domiciles officiels des 10 dernières années
- Justificatif de domicile récent (par ex. facture de téléphone, d'électricité, de gaz ou d'eau)
- Certificat de non inscription au répertoire civil français¹
- Attestation de la banque de France (FICP – FCC)
- Bulletin numéro 3
- Extrait du casier judiciaire suisse
- Copie intégrale du livret de famille
- Copies des éventuelles décisions pénales rendues concernant le/la candidat-e, y compris lorsqu'il/elle était mineur-e, tous pays confondus
- Copie de l'autorisation d'exercer comme agent-e de sécurité délivrée par un canton non signataire du Concordat (uniquement pour les art. 10 CES)

➤ **En cas de renouvellement**

- Carte d'agent-e de sécurité en plus de toutes les pièces ci-dessus

➤ **Si le/la candidat-e a résidé dans un autre pays durant les 10 dernières années :**

- Si en Suisse, se référer à la page 1 de la check-list
- Si UE/AELE (sauf France), se référer à la page 7 de la check-list
- Si autres pays, fournir les pièces étrangères équivalentes

¹ Si la personne est née sur le territoire français, elle n'a pas besoin du certificat de non inscription au répertoire civil, l'acte de naissance français (copie intégrale ou extrait avec filiation) suffit.

Cette liste est non exhaustive, l'autorité compétente peut être amenée à tout moment à demander des documents complémentaires pour les besoins de l'enquête.

LA COMMISSION CONCORDATAIRE CONCERNANT LES ENTREPRISES DE SECURITE (CES)

Check-list d'aide concernant les pièces à joindre à la demande d'autorisation / renouvellement quadriennal

(Concordat du 18 octobre 1996 sur les entreprises de sécurité)

5. Français-e avec domicile légal en France

- 2 photos couleurs récentes et coupées au format passeport (3.5 x 4.5 cm)
- Copie d'une pièce d'identité (recto-verso)
- Acte de naissance intégral ou équivalence avec filiation du pays d'origine
- Copie de la demande du permis de travail ou du permis de travail valable
- Liste des domiciles officiels des 10 dernières années
- Justificatif de domicile récent (par ex. facture de téléphone, d'électricité, de gaz ou d'eau)
- Attestation de la banque de France (FICP – FCC)
- Bulletin numéro 3
- Extrait du casier judiciaire suisse
- Copies des éventuelles décisions pénales rendues concernant le/la candidat-e, y compris lorsqu'il/elle était mineur-e, tous pays confondus

➤ **En cas de renouvellement**

- Carte d'agent-e de sécurité en plus de toutes les pièces ci-dessus

➤ **Si le/la candidat-e a résidé dans un autre pays durant les 10 dernières années :**

- Si en Suisse, se référer à la page 2 de la check-list
- Si UE/AELE (sauf France), se référer à la page 8 de la check-list
- Si autres pays, fournir les pièces étrangères équivalentes

Cette liste est non exhaustive, l'autorité compétente peut être amenée à tout moment à demander des documents complémentaires pour les besoins de l'enquête.

LA COMMISSION CONCORDATAIRE CONCERNANT LES ENTREPRISES DE SECURITE (CES)

Check-list d'aide concernant les pièces à joindre à la demande d'autorisation / renouvellement quadriennal

(Concordat du 18 octobre 1996 sur les entreprises de sécurité)

6. Etranger-ère UE/AELE avec domicile légal en France

- 2 photos couleurs récentes et coupées au format passeport (3.5 x 4.5 cm)
- Copie d'une pièce d'identité (recto-verso)
- Acte de naissance intégral ou équivalence avec filiation du pays d'origine
- Copie de la demande du permis de travail ou du permis de travail valable
- Liste des domiciles officiels des 10 dernières années
- Justificatif de domicile récent (par ex. facture de téléphone, d'électricité, de gaz ou d'eau)
- Certificat de non inscription au répertoire civil français¹
- Attestation de la banque de France (FICP – FCC)
- Bulletin numéro 3
- Extrait du casier judiciaire suisse
- Copies des éventuelles décisions pénales rendues concernant le/la candidat-e, y compris lorsqu'il/elle était mineur-e, tous pays confondus

➤ **En cas de renouvellement**

- Carte d'agent-e de sécurité en plus de toutes les pièces ci-dessus

➤ **Si le/la candidat-e a résidé dans un autre pays durant les 10 dernières années :**

- Si en Suisse, se référer à la page 3 de la check-list
- Si UE/AELE (sauf France), se référer à la page 8 de la check-list
- Si autres pays, fournir les pièces étrangères équivalentes

¹ Si la personne est née sur le territoire français, elle n'a pas besoin du certificat de non inscription au répertoire civil, l'acte de naissance français (copie intégrale ou extrait avec filiation) suffit.

Cette liste est non exhaustive, l'autorité compétente peut être amenée à tout moment à demander des documents complémentaires pour les besoins de l'enquête.

LA COMMISSION CONCORDATAIRE CONCERNANT LES ENTREPRISES DE SECURITE (CES)

Check-list d'aide concernant les pièces à joindre à la demande d'autorisation / renouvellement quadriennal

(Concordat du 18 octobre 1996 sur les entreprises de sécurité)

7. Suisse-sse avec domicile légal dans l'UE / AELE (sauf en France)

- 2 photos couleurs récentes et coupées au format passeport (3.5 x 4.5 cm)
- Copie d'une pièce d'identité (recto-verso)
- Liste des domiciles officiels des 10 dernières années
- Attestation officielle du domicile légal
- Equivalence de l'attestation de l'autorité de protection de l'adulte suisse
- Equivalence de l'extrait du registre des poursuites Suisse des 5 dernières années
- Extrait du casier judiciaire suisse
- Extrait du casier judiciaire original du pays de domicile
- Copies des éventuelles décisions pénales rendues concernant le/la candidat-e, y compris lorsqu'il/elle était mineur-e, tous pays confondus

➤ **En cas de renouvellement**

- Carte d'agent-e de sécurité en plus de toutes les pièces ci-dessus

➤ **Si le/la candidat-e a résidé dans un autre pays durant les 10 dernières années :**

- Si en Suisse, se référer à la page 3 de la check-list
- Si France, se référer à la page 6 de la check-list
- Si autres pays, fournir les pièces étrangères équivalentes

Cette liste est non exhaustive, l'autorité compétente peut être amenée à tout moment à demander des documents complémentaires pour les besoins de l'enquête.

LA COMMISSION CONCORDATAIRE CONCERNANT LES ENTREPRISES DE SECURITE (CES)

Check-list d'aide concernant les pièces à joindre à la demande d'autorisation / renouvellement quadriennal

(Concordat du 18 octobre 1996 sur les entreprises de sécurité)

8. Etranger-ère UE/AELE avec domicile légal dans l'UE / AELE (sauf en France)

- 2 photos couleurs récentes et coupées au format passeport (3.5 x 4.5cm)
- Copie d'une pièce d'identité (recto-verso)
- Copie de la demande du permis de travail ou du permis de travail valable
- Liste des domiciles officiels des 10 dernières années
- Attestation officielle du domicile légal
- Equivalence de l'attestation de l'autorité de protection de l'adulte suisse
- Equivalence de l'extrait du registre des poursuites Suisse des 5 dernières années
- Extrait du casier judiciaire suisse
- Extrait du casier judiciaire original du pays de domicile
- Copies des éventuelles décisions pénales rendues concernant le/la candidat-e, y compris lorsqu'il/elle était mineur-e, tous pays confondus

➤ **En cas de renouvellement**

- Carte d'agent-e de sécurité en plus de toutes les pièces ci-dessus

➤ **Si le/la candidat-e a résidé dans un autre pays durant les 10 dernières années :**

- Si en Suisse, se référer à la page 3 de la check-list
- Si France, se référer à la page 6 de la check-list
- Si autres pays, fournir les pièces étrangères équivalentes

Cette liste est non exhaustive, l'autorité compétente peut être amenée à tout moment à demander des documents complémentaires pour les besoins de l'enquête.